



Le Recensement rénové de la population a été l'occasion, pour l'INSEE, de revoir un certain nombre de zonages dont le découpage remontait à la dernière décennie.

Ainsi, le découpage en unités urbaines, mis en place en 1954, actualisé régulièrement depuis (dont en 1999) et qui délimite les villes et agglomérations, vient de faire l'objet d'une actualisation datée de 2010 (cf. définition page 4).

Si les unités urbaines constituent avant tout un zonage d'étude, leur définition revêt un caractère essentiel dans la mesure où elles déterminent les notions « d'espace urbain » et « d'espace rural ». Elles permettent d'appréhender le phénomène d'étalement urbain. Certaines lois s'appuient d'ailleurs sur leur concept, en particulier la loi SRU de décembre 2000. Elles conditionnent également la définition des aires urbaines, dont l'actualisation sera publiée en octobre 2011.

Pour le Calvados, cette actualisation révèle d'importantes évolutions, qui ne seront pas sans incidence sur les politiques publiques en matière d'aménagement.

Le Calvados devient plus urbain

En 1999, le Calvados comptait 27 unités urbaines, rassemblant 84 communes et 403 727 habitants, soit un peu plus de 62 % de la population sur 12 % des communes.

Aujourd'hui, le département compte 9 unités urbaines de plus, qui regroupent 64,6 % de la population départementale, soit 438 327 habitants et 18 % des communes. En 2010, 127 communes sont donc urbaines, et la population urbaine a augmenté de 34 600 habitants.

Le caractère urbain du Calvados tend à s'affirmer au travers de deux mouvements distincts :

- D'une part l'apparition de nouvelles unités urbaines, soit par augmentation de population dans des communes rurales qui, dépassant le seuil de 2 000 habitants, deviennent urbaines, soit, le plus souvent, par agglomération de communes rurales dont les urbanisations se rejoignent sous la forme de conurbations pavillonnaires de plus de 2 000 habitants ;
- D'autre part, l'extension d'unités urbaines existantes, qui concerne des unités de toutes tailles.

	1999	2008	Variation	en %
Population urbaine	403 727	438 327	34 600	8,6%
En % du Calvados	62,3%	64,6%		
Population rurale	244 658	239 879	-4 779	-2,0%
En % du Calvados	37,7%	35,4%		
Total Calvados	648 385	678 206	29 821	4,6%
Nombre d'unités urbaines	27	36		
Nombre de communes urbaines	84	127	43	51,2%
En % du Calvados	11,9%	18,0%		

Le littoral de la Côte Fleurie devient la deuxième agglomération calvadosienne

Il s'agit de la mutation la plus spectaculaire par le regroupement, en une seule unité urbaine de 36 000 habitants, des deux agglomérations initialement distinctes de Dives-Cabourg et Deauville-Trouville, sous l'effet de l'urbanisation continue le long de la voie d'arrière-côte.

Cette unité urbaine s'étend désormais de Varaville à Criquebeuf, soit près d'une trentaine de kilomètres de littoral, mais également en direction de l'autoroute A13, le long de la RD 977, jusqu'à Saint-Martin-aux-Chartrains. Elle devient limitrophe de l'unité urbaine de Pont-l'Évêque qui s'est elle-même étendue. Dives-sur-mer, commune la plus peuplée, en est le chef lieu. L'unité urbaine de Dives-sur-Mer est aujourd'hui la deuxième agglomération du Calvados.

Les villes petites ou moyennes du Calvados s'étoffent

Le phénomène d'extension des unités urbaines est général, mais son ampleur diffère dans le département. Lisieux et Bayeux se sont largement étendus alors que l'agglomération d'Honfleur ne gagne qu'une commune supplémentaire.

A contrario, l'unité urbaine de Vire s'est contractée, Saint-Germain-de-Tallevende est redevenue une commune rurale.

Saint-Pierre-sur-Dives, ville isolée en 1999, fédère désormais 3 communes autour d'elle, formant une agglomération de 4 500 habitants.

Le Molay-Littry, chef-lieu de canton rural, ainsi que Villers-Bocage et Pont-l'Évêque, villes isolées, forment maintenant de petites agglomérations multi-communales par continuité du bâti avec des communes limitrophes.

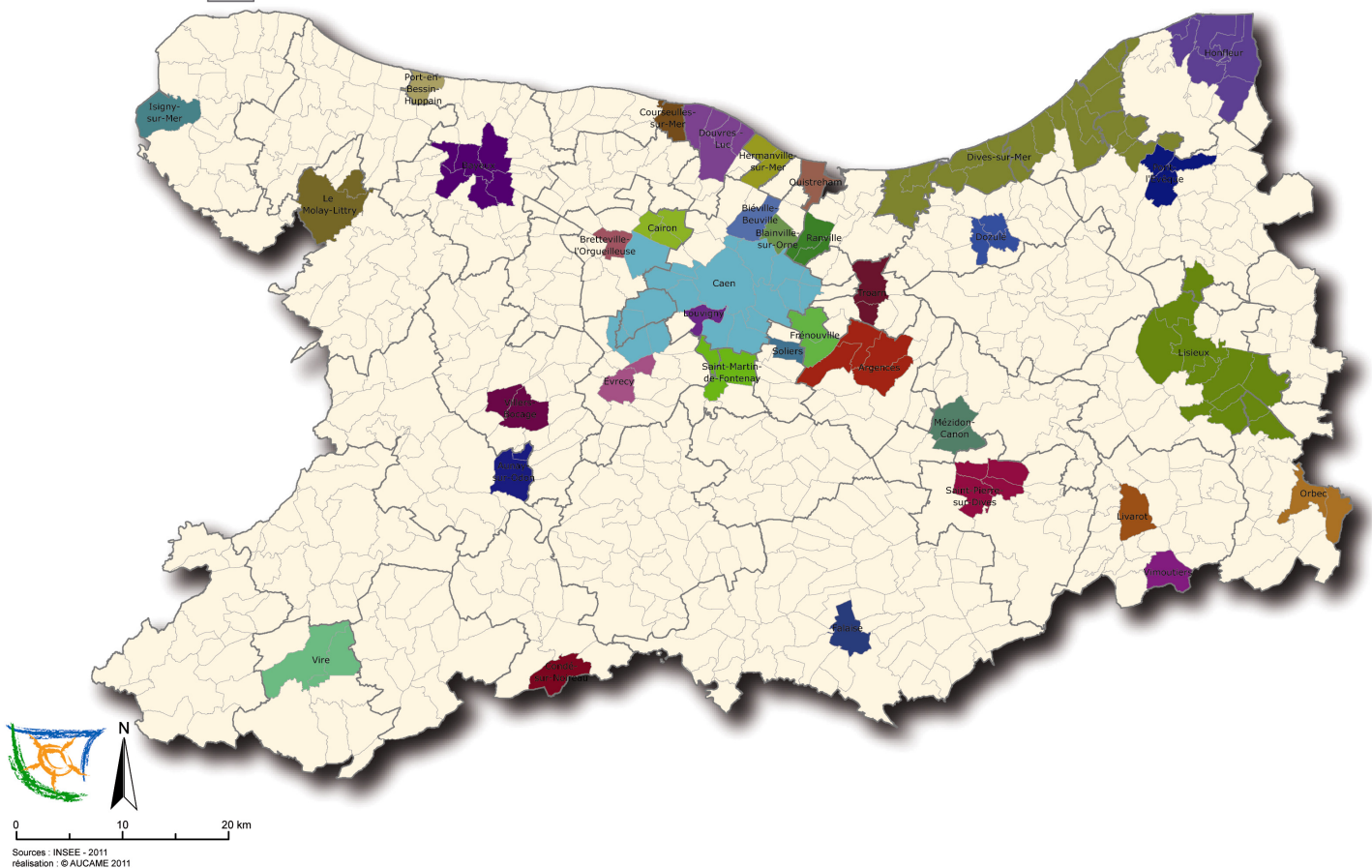
L'apparition de conurbations pavillonnaires dans les zones périurbaines de Caen

L'agglomération caennaise s'est étendue à trois communes supplémentaires le long de l'A84 : Mouen, Tourville-sur-Odon et Mondrainville. Ces trois communes rassemblent seulement un peu plus de 2 700 habitants, ce qui ne permet pas à Caen de rattraper son recul démographique (environ -4 000). A périmètre constant, celui-ci se confirme, la croissance de ces trois communes restant modestes.

En revanche, dans les espaces périurbains de l'agglomération, les transformations sont importantes :

- Louvigny et Soliers, communes rurales à l'origine sont désormais urbaines.
- Quatre nouvelles agglomérations urbaines apparaissent en couronne proche : Caignon-Rosel-Lasson, les ensembles formés par Cagny/Frénouville, Evrecy/Esquay, Ranville/Hérouvillette. C'est également le cas en couronne plus lointaine avec, Dozulé/Agnerville/Saint-Léger du Bosc.

Les unités urbaines du Calvados en 2010



- A l'est de Caen, le pôle formé par Moulton/Argences est désormais associé à Vimont et Bellengreville, soit un ensemble de près de 7 500 habitants.

D'autres unités urbaines existantes se sont étoffées. C'est le cas de Saint-Martin-de-Fontenay, qui absorbe May-sur-Orne et de Troarn, que vient désormais rejoindre Saint-Pair.

Sur la Côte de Nacre, un changement important est intervenu : l'unité urbaine

de Ouistreham, formée à l'origine avec Colleville-Montgomery, Lion-sur-Mer et Hermanville-sur-Mer, cinquième ensemble urbain du Calvados en 1999, a éclaté, sous l'effet du développement du bourg de Colleville-Montgomery, non jointif de Ouistreham. Ouistreham forme désormais une « ville isolée » tandis que Lion-sur-Mer et Hermanville-sur-Mer forment une nouvelle agglomération. Colleville-Montgomery est repassée dans

la catégorie des communes rurales, son chef-lieu ne comptant pas 2 000 habitants.

Enfin, l'unité urbaine de Luc-sur-Mer a pris le nom de la commune la plus importante de cette agglomération, Douvres-la-Délivrande.

Au sein de Caen-Métropole, les unités urbaines rassemblent ainsi 81 % de la population, contre 77 % en 1999.

Évolution et classement des unités urbaines du Calvados, 1999-2010

Rang 2010	Rang 1999	Évolution	Nom de l'unité urbaine	Population UU 1999	Population UU 2008	Variation	Nombre de communes 2008	Nombre de communes 1999	Variation
1	1	=	Caen	199 490	198 392	-1 098	21	18	3
2	8	+6	Dives-sur-Mer	11 979	35 824	23 845	22	4	18
3	2	-1	Lisieux	27 629	30 066	2 437	12	5	7
4	3	-1	Bayeux	17 746	17 100	-646	6	4	2
5	6	+1	Douvres-la-Délivrande	13 243	14 133	890	5	5	0
6	7	+1	Honfleur	12 738	14 114	1 376	6	5	1
7	4	-3	Vire	15 995	13 738	-2 257	2	3	-1
8	5	-3	Ouistreham	15 666	9 322	-6 344	1	4	-3
9	9	=	Falaise	8 434	8 387	-47	1	1	0
10	14	+4	Argences	4 371	7 420	3 049	4	2	2
11	18	+7	Saint-Martin-de-Fontenay	3 487	6 196	2 709	3	2	1
12	13	+1	Blainville-sur-Orne	4 390	6 002	1 612	1	1	0
13	10	-3	Condé-sur-Noireau	5 820	5 611	-209	1	1	0
14			Hermanville-sur-Mer		5 292	5 292	2	0	2
15	12	-3	Pont-l'Évêque	4 514	4 961	447	3	1	2
16	11	-5	Mézidon-Canon	4 941	4 927	-14	2	1	1
17	15	-2	Saint-Pierre-sur-Dives	3 977	4 533	556	4	1	3
18	16	-2	Courseulles-sur-Mer	3 886	4 169	283	1	1	0
19	20	+1	Troarn	3 176	3 964	788	2	1	1
20	19	-1	Villers-Bocage	3 440	3 557	117	2	1	1
21			Le Melay-Littry		3 421	3 421	2	0	2
22	17	-5	Orbec	3 536	3 324	-212	2	1	1
23	28	+5	Aunay-sur-Odon	2 902	3 168	266	2	1	1
24			Frénoeuville		3 099	3 099	2	0	2
25			Evrecy		2 838	2 838	2	0	2
26			Ranville		2 801	2 801	2	0	2
27	21	-6	Isigny-sur-Mer	2 920	2 761	-159	1	1	0
28			Cairon		2 677	2 677	3	0	3
29			Louvigny		2 665	2 665	1	0	1
30	24	-6	Biéville-Beuville	2 191	2 525	334	1	1	0
31	22	-9	Livarot	2 693	2 309	-384	1	1	0
32	23	-9	Bretteville-l'Orgueilleuse	2 389	2 278	-111	1	1	0
33			Dozulé		2 201	2 201	3	0	3
34			Soliers		2 177	2 177	1	0	1
35	25	-10	Port-en-Bessin-Huppain	2 139	2 080	-59	1	1	0
36			Lisores (Vimoutiers - 61)		295	295	1	0	1

SOURCE : INSEE

Les évolutions constatées des unités urbaines dans le Calvados s'inscrivent pleinement dans la tendance nationale. Elles sont le fruit de la forme très étalée prise par le développement urbain. Elles bousculent la hiérarchie urbaine des villes moyennes du Calvados et devraient affecter la définition des aires urbaines, dont l'INSEE publiera le périmètre le 20 octobre 2011.

Les travaux engagés dans le cadre du SCoT Caen-Métropole notamment attireraient l'attention sur le risque de voir émerger de vastes conurbations pavillonnaires périurbaines autour de l'agglomération de Caen et leur impact en matière d'aménagement, d'urbanisme, de mobilité, d'environnement,... Ce risque est désormais une réalité, à l'heure où les réflexions sur l'évolution de la carte intercommunale sont largement engagées.

Au-delà du seul territoire périurbain de Caen, la naissance d'une zone agglomérée continue littorale et rétro-littorale sur la Côte Fleurie, et ce jusqu'à l'autoroute A13, constitue également un résultat préoccupant des politiques de développement observées depuis maintenant une vingtaine d'années.

L'UNITÉ URBAINE, LA NOTION D'AGGLOMÉRATION SELON L'INSEE

*La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte **au moins 2 000 habitants**.*

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée « ville isolée ». Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée « agglomération multicommunale ».

Les communes qui ne rentrent pas dans la constitution d'une unité urbaine sont considérées comme rurales. Il s'agit de celles sans zone de bâti continu de 2 000 habitants, et celles dont moins de la moitié de la population municipale est dans une zone de bâti continu.

Ces seuils, 200 mètres pour la continuité du bâti et 2 000 habitants pour la population des zones bâties, résultent de recommandations adoptées au niveau international.

En France, le calcul de l'espace entre deux constructions est réalisé par l'analyse des bases de données sur le bâti de l'Institut Géographique National (IGN). Il tient compte des coupures du tissu urbain telles que les cours d'eau en l'absence de ponts, gravières, dénivelés importants. Depuis le découpage de 2010, certains espaces publics (cimetières, stades, aérodromes, parcs de stationnement...), terrains industriels ou commerciaux (usines, zones d'activités, centres commerciaux,...) ont été traités comme des bâtis avec la règle des 200 mètres pour relier des zones de construction habitées, à la différence des découpages précédents où ces espaces étaient seulement annulés dans le calcul des distances entre bâtis.

Les unités urbaines peuvent s'étendre sur plusieurs départements, voire traverser les frontières nationales. Le découpage en unités urbaines concerne toutes les communes de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

Les unités urbaines sont redéfinies périodiquement. L'actuel zonage daté de 2010 a été établi en référence à la population connue au recensement de 2007 et sur la géographie du territoire au 1er janvier 2010. Dans le présent document, la population a été actualisée, suite à la publication des données 2008 au 1er juillet.

(source : www.insee.fr)

POUR EN SAVOIR PLUS :

- « Les nouveaux contours de l'urbain » : EpourCent Basse-Normandie n°48, Oct. 2011 - INSEE
- « Le découpage en unités urbaines de 2010 » : Insee Première n° 1364, août 2011 - INSEE
- www.insee.fr

Sources :
INSEE

Dépôt Légal : 4^{ème} trimestre 2011
ISSN : 1964-5155



Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole
10 Rue du Chanoine Xavier de Saint-Pol - 14 000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00 - Fax : 02 31 39 88 83
contact@aucame.fr
www.aucame.fr